



Service civique dans l'Éducation nationale

Missions pour le volontaire

FICHE 1 - Contribuer aux activités éducatives et pédagogiques de l'école primaire et accompagner des actions ou projets artistiques culturels et sportifs

Les missions confiées au volontaire seront :

Participation aux activités éducatives et pédagogiques

Il peut être proposé au volontaire les activités suivantes :

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- participer à l'accompagnement d'une sortie scolaire, sous la responsabilité d'un adulte ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité, avec un enseignant, sous la responsabilité d'un professionnel ;
- participer à la gestion des bibliothèques, centres de documentation (BCD) : assister les enseignants, notamment pour accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
- participer au dispositif « Devoirs faits » organisé pour l'accompagnement aux devoirs des élèves ;

- contribuer à l'apprentissage de la langue en école maternelle.

Dans le cadre de l'inclusion des élèves en situation de handicap, les volontaires pourront également :

- coopérer avec les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et adaptées en petits groupes favorisant l'inclusion et en assurant des actions de médiation ;
- coopérer avec des enseignants pour développer des activités nouvelles permettant aux élèves en situation de handicap (qu'ils soient accompagnés par un AESH ou non) de participer à des activités collectives scientifiques, culturelles, sportives et citoyennes (rencontres avec des élèves d'autres écoles ou établissements, spectacles, concerts, expositions, cérémonies, etc.) ou avec des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) pour aider à l'animation des temps d'activités de ces élèves et à leur inclusion ;
- aider au montage et à l'animation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges pour favoriser la participation active des élèves à la journée internationale des personnes handicapées célébrée le 3 décembre chaque année.

Participation à des actions et projets artistiques, culturels et sportifs

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport, etc.) les volontaires pourront :

- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, etc.) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires, etc.) ;
- assister et accompagner les enseignants dans l'organisation des dispositifs « Savoir rouler à vélo » et « Aisance à aquatique » ;
- accompagner les enseignants dans la sensibilisation des élèves aux mobilités douces ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe, notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ;

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques.

Dans le cadre de l'héritage de Paris 2024, de la promotion des valeurs olympiques et paralympiques et du développement de la pratique physique et sportive des jeunes, les volontaires pourront également :

- aider à l'interface entre les écoles et les clubs sportifs ou associations sportives des territoires :
 - faciliter les rapprochements entre l'école et les clubs sportifs ;
- renforcer les passerelles entre les écoles et les clubs sportifs avec le label « Génération 2024 » :
 - aider à la mise en place d'une association sportive dans l'école si elle n'existe pas ;
 - sensibiliser la communauté éducative (enseignants, familles, agents, etc.) aux valeurs portées par le sport et l'olympisme ;
- aider à la réalisation d'actions en faveur de la pratique physique et sportive des élèves :
 - aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre des actions particulières et les temps forts de l'année : journée nationale du sport scolaire ;
 - soutenir les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du dispositif des 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école élémentaire avec les professionnels compétents ;
 - accompagner les élèves dans leur engagement citoyen au sein de l'association sportive de l'école.